



**Delpicom**  
Groupe



**Jada**  
JURIDIQUE AFRICAINE  
D'AFRIQUE

L'Afrique du droit qui parle du droit de l'Afrique

## LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISES DANS L'ESPACE OHADA

21 et 22 novembre 2011 à Porto Novo-Bénin



## LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISES DANS L'ESPACE OHADA

21 et 22 novembre à Porto Novo-Bénin

### INTERVENANTS

> **Félix ONANA ETOUNDI**

Directeur général de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'OHADA

> **Moussa SOW**

Président de l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural en Côte D'Ivoire.

> **Marc FRILET, Avocat associé Cabinet FRILET & Associés**

> **Anne BREVILLE**

Avocat en droit public.

> **Achille NGWANZA**

Directeur de publication du Journal Africain du Droit des Affaires (JADA)

> **Stéphane ROBERLIN**

Auditeur international DELPICOM groupe

> **Henri Désiré MODI KOKO**

Doyen de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Douala

La sécurité juridique recherchée par les pères fondateurs de l'OHADA trouve sa terre privilégiée d'élection dans la gestion d'entreprises. La stabilité du marché suppose que les opérateurs présentent des comptabilités saines et qu'ils adoptent des stratégies responsables tant sur le plan social que sur le plan environnemental. L'avènement de la *corporate governance* et l'actualité économique internationale constituent des arguments supplémentaires pour s'intéresser aux modes de gestion des entreprises africaines.

Afin de s'assurer que les sociétés de l'espace OHADA sont au fait des bonnes pratiques de gestion, l'ERSUMA s'associe au JADA et à DELPICOM pour organiser une formation qui permettra de revisiter tous les contours de la gouvernance d'entreprises. Un panel de praticiens et d'universitaires rompus au droit des affaires privé et public apportera une expertise pratique permettant d'anticiper les difficultés et de résoudre efficacement les conflits.

### Direction scientifique

**Anne BREVILLE**, Avocat en droit public

**Achille NGWANZA**, Directeur de publication du Journal Africain du Droit des Affaires (JADA), Consultant du DG de l'ERSUMA en matière de coopération internationale

**Stéphane ROBERLIN**, Auditeur international DELPICOM groupe

Public cible : Juriste d'entreprises – Avocats d'affaires – Gérants d'entreprises – Administrateurs d'entreprises



# LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISES DANS L'ESPACE OHADA

21 et 22 novembre 2011 à Porto Novo-Bénin

## INTERVENANTS

- > **Félix ONANA ETOUNDI**  
Directeur général de l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'OHADA
- > **Moussa SOW**  
Président de l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural en Côte D'Ivoire.
- > **Marc FRILET, Avocat associé Cabinet FRILET & Associés**
- > **Anne BREVILLE**  
Avocat en droit public.
- > **Achille NGWANZA**  
Directeur de publication du Journal Africain du Droit des Affaires (JADA)
- > **Stéphane ROBERLIN**  
Auditeur international DELPICOM groupe
- > **Henri Désiré MODI KOKO**  
Doyen de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Douala

## Ouverture par Mr Félix ONANA ETOUNDI

### Jour 1 : 9h30 – 17h30

#### MATIN / LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS PRIVÉES

- ▶ L'information des associés  
– Henri Désiré MODI KOKO
- ▶ L'égalité des associés  
– Achille NGWANZA
- ▶ Le contrôle des comptes  
– Henri Désiré MODI KOKO

#### APRES MIDI / LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES

- ▶ Les nécessités de la gouvernance des sociétés publiques  
– Anne BREVILLE / Marc FRILET
- ▶ L'activité contractuelle des sociétés publiques  
– Anne BREVILLE
- ▶ Les apports de l'OHADA  
– Marc FRILET

### 2ème jour : 9h30 – 13h00

#### MATIN / LA RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS SOCIAUX

- ▶ La responsabilité pénale  
– Anne BREVILLE
- ▶ La responsabilité financière  
– Henri Désiré MODI KOKO
- ▶ La responsabilité environnementale  
– Moussa SOW

#### APRES MIDI / LE REGLEMENT DES LITIGES CONTRACTUELS

- ▶ La médiation des litiges  
– Achille NGWANZA
- ▶ L'arbitrage des litiges  
– Marc FRILET
- ▶ Les immunités des sociétés publiques  
– Henri Désiré MODI KOKO

Synthèse des travaux – Stéphane ROBERLIN



## LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISES DANS L'ESPACE OHADA

21 et 22 novembre 2011  
à Porto Novo-Bénin

### INTERVENANTS

- > **Henri Désiré MODI KOKO**  
Doyen de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Douala
  
- > **Achille NGWANZA**  
Directeur de publication du Journal Africain du Droit des Affaires (JADA)
  
- > **Anne BREVILLE**  
Avocat en droit public.
  
- > **Marc FRILET, Avocat**  
Cabinet FRILET & Associés
  
- > **Moussa SOW**  
Président de l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural en Côte D'Ivoire
  
- > **Félix ONANA ETOUNDI**  
Directeur général de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'OHADA
  
- > **Stéphane ROBERLIN**  
Auditeur international DELPICOM groupe

### Inscription

Nom :  
Email :  
Tel :

Frais de participation 381 000 FCFA (580,00 €).  
Les frais de participation incluent le dossier pédagogique, les cocktails d'ouverture et de clôture, les pauses café et les déjeuners.

### Paie ment

- **Chèque** à l'ordre de l'ERSUMA à l'adresse
  
- **Virement**

Toute inscription sera considérée comme définitive à compter du 31 octobre 2011 et ne pourra prétendre à un quelconque remboursement



## Bulletin d'inscription

### Inscription (Merci d'établir un bulletin par participant)



M, Mme, Mlle : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Entr./ Organisme : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

participera aux journées de formation à Porto Novo - BENIN sur :

**« La gouvernance d'entreprise dans l'espace OHADA »**

**les 21 et 22 Novembre 2011**

### Annulation



Pour toute annulation adressée moins de 8 jours avant la journée de formation, les frais de participation restent dus. Le participant a toujours la liberté de se faire remplacer par une autre personne.

Ersuma se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de participants était insuffisant et procéderait au remboursement des sommes engagées.

### Règlement



Les frais de participation à la formation sont à régler par chèque libellé à l'ordre d'ERSUMA

Vous trouverez ci-joint un chèque d'un montant de : 381 000 FCFA (580,00€)

Par virement bancaire

A réception de votre règlement, un justificatif de paiement vous sera adressé.

Fait à ..... le .....

Cachet et signature obligatoires

Nom et qualité du signataire : .....

**Pour toute question, demande de coordonnées bancaires, etc.. contactez :**  
***kiki-mignan.ersuma@ohada.org***